

La société sous l'ancien régime

A l'époque de Louis XIV, la société est divisée en **trois ordres** :

- **la noblesse** : ils possèdent toutes les terres et ont des privilèges. Leurs titres de noblesse se transmettent de père en fils.
- **le clergé** : ce sont les gens d'église. Ils vivent grâce aux paysans qui leur payent un impôt : la **dîme**.
- **le tiers-état** : il est composé des **bourgeois** (commerçants et artisans) dans les villes, et des **paysans** à la campagne. Ils travaillent et payent des impôts (la **taille**).

Le mécontentement gagne la société au XVIII^e siècle.

